Ecrit par le 2 novembre 2026

VILLE DE CHATEAUNEUF DU PAPE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Dans l'APPC de la mairie de Châteauneuf du Pape publié le 24/09/2021 sur www.echodumardi.com le 24/09/2021 relatif à la « réalisation de la charte graphique et du logo de la ville – L'objet du présent marché est de concevoir le nouveau logo de la Ville de Châteauneuf du Pape, et de définir une nouvelle charte graphique, de les transcrire et de les rendre applicables à l'ensemble des supports de correspondance et de communication de la Ville, qu'ils soient numériques ou imprimés. »

Il y avait lieu de lire :

La date limite de réception des offres : 21/10/2021 à 00 :00

Pour avis rectificatif

VILLE DE CHÂTEAUNEUF DU PAPE

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur : Désignation :
MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU PAPE
8 RUE JOSEPH DUCOS
BP56
84232 CHATEAUNEUF DU PAPE CEDEX
Téléphone : 04.90.83.57.52
Adresse internet : http://www.chateauneufdupape.org
E-Mail : c.chambellant@mairie.chateauneuf.com
Statut : Commune
Activité(s) principale(s) : · Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
L'avis concerne un marché.
Objet du marché : Réalisation de la charte graphique et du logo de la ville – L'objet du présent marché est de concevoir le nouveau logo de la Ville de Châteauneuf du Pape, et de définir une nouvelle charte graphique, de les transcrire et de les rendre applicables à l'ensemble des supports de correspondance et de communication de la Ville, qu'ils soient numériques ou imprimés.
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non
Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)
Type de marché de services : Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé
Lieu principal d'exécution : Mairie de Châteauneuf du Pape
CPV global à la consultation
CPV principal : 75200000-8
Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Dévolution en marché unique.
Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.
Il n'est pas prévu de retenue de garantie.
Avance : Pas d'avance
Interdiction de soumissionner
L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.
L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.
L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.
L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.
L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.
L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.
Présentation de candidature :
Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/).
Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :
Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:
Aptitude :
– L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
– Capacité technique et professionnelle :
– Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
– Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans
Procédure : MAPA ouvert
Critères d'attribution
Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :
Les critères sont notés sur 20.
1. Critère Caractéristiques opérationnelles pondéré à 20 %.
1.1. Sous-critère Expérience du candidat dans le domaine concerné
1.2. Sous-critère Moyens matériels et humains dont dispose le candidat
1.3. Sous-critère Organisation de l'intervention
2. Critère Prix des prestations pondéré à 20 %.
3. Critère Valeur technique pondéré à 60 %.
– Qualité de traitement des attentes de la Ville,
– Approche créative,
– Propositions singulières et accrocheuses en adéquation avec la renommée de la Ville,
– Lisibilité, intemporalité, prestige,
– Mise en valeur de l'image de Châteauneuf du Pape,
– Création d'un principe visuel fort pour marquer l'identité de Châteauneuf du Pape.
3.1. Sous-critère Capacité financière
3.2. Sous-critère Expérience dans le domaine concerné
3.3. Sous-critère Mémoire technique
3.4. Sous-critère Qualification dans le domaine concerné
Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : MP2021-02
La présente consultation est une consultation initiale.

Date limite de réception des offres : 16/10/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Délivrance du DCE
Le dossier de consultation des entreprises n'est pas publié sur le profil d'acheteur.
L'accès aux documents est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/
Modalités essentielles de financement et de paiement :
Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Règlement par Sur présentation de facture après constat contradictoire de la réception des prestations.
Avis périodique :
Il ne s'agit pas d'un marché périodique.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.
La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :
– en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
– en qualité de membre de plusieurs groupements.
Instance chargée des procédures de recours : TA NIMES
Introduction des recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
Conditions de remise des candidatures
La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : www.marches-securises.fr.
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.
La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.
La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.
L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.
Signature des documents transmis par le candidat
L'acheteur exige que les opérateurs économiques signent électroniquement le DUME (électronique) ou documents équivalents (DC1 et DC2).
Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.
En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigée du seul attributaire.
L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.
Autres Informations
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.
Adresse de retrait des dossiers :
MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU PAPE
Adresse : 8 Rue Joseph Ducos 84230 CHATEAUNEUF DU PAPE
Tél : 04.90.83.57.52
Courriel : c.chambellant@mairie.chateauneuf.com
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2021
3951984

Publié le 24/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

VILLE DE CABRIERES D'AVIGNON

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Commune de CABRIERES D'AVIGNON
AVIS AU PUBLIC
Bilan de la concertation et arrêt du projet
de révision allégé n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°2021-058 en date du 15 septembre 2021, le conseil municipal a décidé de tirer le bilan de la concertation et de valider la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet est la définition du nouveau classement de la parcelle D265 suite à la décision du TA de Nîmes en date du 8 décembre 2020 d'annuler son classement en zone N ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Cette délibération est affichée sur le panneau d'affichage de la mairie.
3951986

Publié le 24/09/2021

VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION DU 21/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Pernes les Fontaines ville d'eau et d'histoire

AVIS AU PUBLIC

Commune de Pernes-les-Fontaines
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie – Les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 INCLUS.

Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,
-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (https://www.perneslesfontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville – Place Aristide Briand – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 2 novembre 2026

– Le LUNDI 11 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
– Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,

Mesures COVID19 :

En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (https://www.perneslesfontaines.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

3951963B

Publié le 24/09/2021

VILLE DE CABRIERES D'AVIGNON

Attestation de parution sur echodumardi.com

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Commune de CABRIERES D'AVIGNON
AVIS AU PUBLIC
Approbation de la Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération n°2021-057, en date du 15 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme dont l'objet est la suppression de la « zone non aedificandi » à l'entrée Est du hameau de Coustellet ;
Cette délibération est affichée sur le panneau d'affichage de la mairie.
3951987

Publié le 24/09/2021

VILLE DE PERNES LES FONTAINES

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Pernes-les-Fontaines ville d'eau et d'histoire

AVIS AU PUBLIC

Commune de Pernes-les-Fontaines
Enquête publique portant sur le projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans

Par arrêté N° AR/31/2.1/2021-1165 du 20 septembre 2021, le maire de Pernes-les-Fontaines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'extension du cimetière du Hameau Les Valayans.
Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N°E21000056/84 du 17 août 2021, a désigné Monsieur Frédéric LAMOUROUX en tant que commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la Mairie annexe du Hameau Les Valayans (Place de la Mairie – Les Valayans – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) pour une durée de 15 jours consécutifs :

DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021 AU LUNDI 25 OCTOBRE 2021 INCLUS.

Ce projet porte sur l'extension du cimetière du hameau Les Valayans qui a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 10 juin 2021. Monsieur le Maire est responsable du projet.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie annexe du Hameau Les Valayans, aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

-Du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures,
-Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).
Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie annexe du hameau Les Valayans.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie annexe du Hameau Les Valayans d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Pernes-les-Fontaines (Hôtel de Ville – Place Aristide Briand – 84210 PERNES-LES-FONTAINES) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.cimetiere.valayans@gmail.com
Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie annexe du Hameau Les Valayans :

– Le LUNDI 21 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
– Le LUNDI 25 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,

Mesures COVID19 :

En application des recommandations inhérentes à la pandémie de COVID 19, le public souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur, devra se conformer aux obligations prescrites (port du masque obligatoire et maintien de la distanciation physique).
A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie Pernes-les-Fontaines, en Mairie annexe du Hameau Les Valayans et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (www.perneslesfontaines.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'extension du cimetière du hameau Les Valayans éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera transmis pour suite à donner à Monsieur le Préfet de Vaucluse

3951963

Publié le 21/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

VILLE D'ORANGE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

VILLE D'ORANGE JE MAINTIENDRAI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE ADAPTEE – AVIS 2021-34R

PERSONNE PUBLIQUE
Ville d'Orange
Place Georges Clémenceau – BP 187
84106 ORANGE CEDEX
OBJET DU MARCHE
FOURNITURE D'UNE PRESSE NUMERIQUE POUR LE SERVICE REPROGRAPHIE ET LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – RELANCE SUITE A CLASSEMENT SANS SUITE
CRITERES D'ATTRIBUTION
– Prix des prestations 60%

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

– Valeur technique 40%
Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les candidats les mieux classés.
DOSSIER DE CONSULTATION : Le DCE est téléchargeable sur notre plateforme à l'adresse suivante : https://www.marches-securises.fr/
DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS 8/10/2021 A 8:00 HEURES
PRESENTATION DES OFFRES : Les offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :
Par transmission électronique : https://www.marches-securises.fr/
CONTACTS RENSEIGNEMENTS :
Plateforme : https://www.marches-securises.fr/
Date d'envoi du présent avis à publication : 16/09/2021

3951946

Publié le 20/09/2021

VILLE D'ORANGE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE D'ORANGE
M. Jacques BOMPARD – Maire
place Georges Clémenceau
BP 187
84106 ORANGE CEDEX
Tél : 04 90 51 41 41
mèl : correspondre@aws-france.com
web : https://www.ville-orange.fr/
Objet : AMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT AU CONSERVATOIRE DE LA VILLE D'ORANGE
Référence acheteur : 2021-29
Nature du marche : Travaux
Procédure adaptée
Attribution du marché
LOT N° 1 – DÉMOLITION GROS ŒUVRE
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-1
CHEVALIER BÂTIMENT, 364 CHEMIN DES POMMIERS, 84500 Bollène
Montant HT : 28 279,50 Euros
LOT N° 2 – CLOISON DOUBLAGE FAUX PLAFOND
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-2
SARL COLORPLAC, 1593 route d'Avignon, village guidi, 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue
Montant HT : 24 590,06 Euros
LOT N° 3 – REVÊTEMENT DE SOL
Nombre d'offres reçues : 6
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-3
mcn concept, 1 LOTISSEMENT CHABAS 1646 CHE DE LA CABANE VIEILLE 13550 NOVES, 13550 Noves
Montant HT : 16 398,04 Euros
LOT N° 4 – MENUISERIE INTERIEURE
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 01/09/21

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Marché n° : 2021-29-4
SAS MENUISERIE TIBERGHIEN, 23 IMPASSE DE L'AYGUES, 84860 Caderousse
Montant HT : 10 662,00 Euros
LOT N° 5 – ELECTRICITE COURANT FAIBLE
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 02/09/21
Marché n° : 2021-29-5
SARL ELEC84, 109 allée Georges ALPHANDERY, 84000 Avignon
Montant HT : 23 066,00 Euros
LOT N° 6 – PLOMBERIE SANITAIRE
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-6
DT FLUIDES, 100 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS D AFRIQUE DU NORD, 84860 Caderousse
Montant HT : 23 000,00 Euros
LOT N° 7 – PEINTURE NETTOYAGE
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-7
GA PEINTURE, ZA de l'espoir, 84210 Pernes-les-Fontaines
Montant HT : 4 539,20 Euros
LOT N° 8 – SERRURERIE
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-8
ATOUT FER, 23 IMPASSE DES GERANIUMS, 84700 Sorgues
Montant HT : 11 630,00 Euros
LOT N° 9 – V.R.D.
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 01/09/21
Marché n° : 2021-29-9
Provence Goudronnage, Route d'Orange, 84150 Jonquières
Montant HT : 14 070,51 Euros
Envoi le 09/09/21 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://agysoft.marches-publics.info
3951901

Publié le 14/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Commune de CABRIERES D'AVIGNON

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Commune de CABRIERES D'AVIGNON
AVIS AU PUBLIC
Prescription de la révision allégée n°2 du Plan local d'urbanisme

Par délibération du 17 février 2021, le conseil municipal de CABRIERES D'AVIGNON a décidé de prescrire la révision allégée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définir le nouveau classement de la parcelle D265 suite à la décision du TA de Nîmes en date du 8 décembre 2020 d'annuler son classement en zone N.
Cette délibération est affichée en mairie et peut être consultée sur le site internet de la commune https://www.cabrieres-davignon.fr
3951910

Publié le 14/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

COMMUNE DE MURS

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Commune de MURS (84220)
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 27 juillet 2021, il sera procédé à une enquête publique du mardi 28 septembre 2021 à 09h30 au mardi 12 octobre 2021 à 11h30 pour la vente réciproque à valeur équivalente, bilan nul, des parcelles suivantes :
– La vente de l'excroissance sise « Rue de l'Ancien Couvent » d'une superficie de 17 m2, hameau Les Vergiers au bénéfice de Mme COELHO-COSTA Laure ;
– L'acquisition au bénéfice de la Commune de la parcelle d'une superficie de 35 m2 dont Mme COELHO-COSTA est propriétaire, sise Place de l'Eglise à Murs, cadastrée BC 70.
Le dossier pourra être consulté en mairie durant cette période aux jours et heures d'ouverture.
Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser avant le mardi 12 octobre 2021 à 16h00 :
– par courrier postal : M. le Commissaire enquêteur – Mairie de Murs – 2 Grand'Rue – 84220 Murs
– ou par email : accueil@communedemurs-vaucluse.fr
Ce dernier siégera le mardi 28 septembre 2021 de 09H30 à 11H30 et le mardi 12 octobre 2021 de 09H30

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 2 novembre 2026

à 11H30 en mairie de Murs pour y recevoir toute personne susceptible d'être intéressée par le projet.
Xavier ARENA, Maire de la commune.
3951698

Publié le 07/09/2021

VILLE DE SORGUES

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Ville de Sorgues

COMMUNE DE SORGUES – DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
ARRETE DE PRESOMPTION DE BIEN SANS MAÎTRE

Le Maire informe ses Administrés que par arrêté en date du 23 août 2021, visé par la Préfecture de Vaucluse, le 26 août 2021 :

-Le garage lot 689 situé au bloc 4 devant le Bâtiment L ;

de la copropriété des Griffons, édifié sur les parcelles cadastrées DV53, 47,48 et BB 119 et 24, est présumé sans maître et qu'il est susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de la Commune au sens de l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
Un exemplaire de cet arrêté est affiché dans le hall du Centre Administratif de Sorgues situé Route d'Entraigues.
Toute personne intéressée, peut consulter cet acte en se présentant au Service Foncier Patrimoine, situé au Centre Administratif de Sorgues, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.
Le Maire, Thierry LAGNEAU
3951828

Publié le 07/09/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 5 octobre 2021 sous réserves d'incidents

Commune de CABRIERES D'AVIGNON

AVIS AU PUBLIC

Prescription de la révision allégée n°3 du Plan local d'urbanisme

Par délibération n°2021-047 du 13 juillet 2021, le conseil municipal de CABRIERES D'AVIGNON a décidé de prescrire la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal – Définition des objectifs et des modalités de la concertation : **affiner la délimitation de l'espace identifié au titre de l'article L.151-23 du CU identifié EV6.**
Cette délibération est affichée en mairie et peut être consultée sur le site internet de la commune www.cabrieres-davignon.fr
3951807

Publié le 30/08/2021

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !